

Canada en s'adressant à la Direction des programmes d'information au Canada).

Privilèges et immunités

Le Ministère assume la responsabilité de l'interprétation et de l'application, au Canada comme à l'étranger, des principes que renferment différents accords internationaux sur les privilèges et immunités touchant les missions diplomatiques et consulaires et les organisations internationales.

En 1980, le Bureau des affaires juridiques a contribué à l'octroi, par le Parlement, de certains privilèges et immunités à

l'INTELSAT et à l'Agence spatiale européenne conformément à la Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales. En 1980 également, une étude a été entreprise sur l'octroi de certains privilèges et immunités à l'INMARSAT, une organisation internationale ayant pour objectif d'améliorer les communications maritimes.

Outre ces développements en matière de droit international, le Bureau a soumis des propositions visant à améliorer la législation en vigueur afin d'assurer que la protection accordée aux missions étrangères et à leur personnel au Canada soit pleinement conforme aux obligations internationales du Canada.